



AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

QUE VA-T-IL SE PASSER MAINTENANT ?

30 JANVIER 2020

Le gouvernement a demandé une expertise juridique du projet de loi de réforme des retraites au Conseil d'État. Cet avis, n'a qu'une valeur consultative. Le Gouvernement aurait pu suivre les recommandations du Conseil d'État, mais il a tenu à maintenir le texte tel quel pour affirmer certains engagements politiques en particulier, la revalorisation de la rémunération des enseignants.

L'examen du texte par l'Assemblée Nationale et le Sénat va débiter

La CFDT rencontre actuellement les parlementaires pour leur proposer de reprendre une trentaine d'amendements qui permettraient de rendre le futur système universel plus solidaire et plus juste.

Lorsque le Parlement aura amendé et adopté le texte, deux possibilités :

1. Soixante députés et sénateurs font un recours auprès du Conseil Constitutionnel qui pourrait censurer une partie de l'art 1.

Est-ce que ce serait grave ?

Non, car le principe de la revalorisation continuerait à figurer dans les motifs de loi. Non, si dans le même temps, nous obtenons l'inscription de la revalorisation dans la loi de programmation évoquée dans l'art 1. Les échanges que nous avons sur ce point avec le ministère sont encourageants mais nous attendons des engagements concrets.

2. Les parlementaires sachant par avance quel serait le résultat d'un recours s'en abstiennent pour ne pas afficher une opposition aux intérêts des enseignants.

S'il n'y a pas de recours, le texte débattu et voté par le Parlement sera promulgué.

Fiabilité d'un engagement financier de l'État sur le long terme

Il est impossible d'obtenir des garanties absolues dans la durée. Ce qu'un texte peut faire, un autre peut le défaire. Faut-il pour autant refuser de s'engager dans cette démarche ?

Le Sgen-CFDT refuse de faire l'impasse sur une revalorisation salariale attendue par tous les personnels et sur la compensation nécessaire à la garantie des pensions des générations nées après 1975. Dans les discussions en cours, il veille notamment à ce qu'aucune contrepartie ne vienne augmenter la charge de travail des enseignants.

Toutes les organisations, y compris celles qui appellent au retrait du projet, participent à ces discussions. Même celles qui affichent des positions radicales concernant le projet de loi semblent donc accorder un réel crédit aux négociations en cours.